

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 20 juin 2026

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 3 juin 2026

**OBJET : Election des membres du Bureau Syndical**

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le règlement intérieur du SYCOPARC,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à l'élection de 3 représentants de la Région Grand Est, de 2 représentants de la Collectivité Européenne d'Alsace, de 1 représentant du Département de la Moselle, de 1 représentant des villes-périphérique, de 1 représentant des villes-portes, de 4 représentants des communes bas-rhinoises, de 2 représentants des communes mosellanes, de 4 représentants des EPCI bas-rhinois, de 1 représentant des EPCI mosellans et de 1 représentant des communes associées,

CONSIDERANT que les scrutins se déroulent à bulletin secret, par collège, ou à main levée s'il y a autant de candidats que de sièges à pourvoir,

**Collège Région Grand Est – 3 sièges**

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 41

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de voix totales des membres en exercice : 71

Nombre de voix membres présents : 59

Nombre de voix pouvoirs : 12

Etaient présents : Mmes BLAISE, FATH, GLAD, GOSSE, KASTNER, KLEIN, KRIEGER, LANG, LEHMANN, LORENTZ, MARAJO-GUTHMULLER, MULLER, RICHARDOT, SENDEL, STIEFEL, WEY, MM. ACKER, BASTIAN, BAUER, BERRON, BOTZUNG, BRUPPACHER, BUFFA, DORSCHNER, ENSMINGER, HASSENFRAZT, HERMANN, HILT, HUBERT, JACOBI, MARCHAL, MARMILLOT, SCHIMPF, SCHMITT, STAATH, SUCK, SUSS, WAGNER, WEBER, WINDSTEIN, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes KOCHERT, MELLON, ROSNER-BLOCH, SANDER, SCHNITZLER, MM., ROYAL.

VU les candidatures de M. Patrick BASTIAN, Mme Anne SANDER, M. Marc ZINGRAFF au titre de la Région Grand Est,

CONSIDERANT que le nombre des candidats pour le collège de la Région Grand Est correspond au nombre des sièges à pourvoir,

CONSIDERANT l'accord, à l'unanimité des membres présents, de procéder à un vote à main levée,

**Décision : M. Patrick BASTIAN, Mme Anne SANDER et M. Marc ZINGRAFF ont été proclamés membres du Bureau Syndical au titre du collège de la Région Grand Est et ont été immédiatement installés dans leurs fonctions.**

- Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 41
- Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne : 71
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 71
- Majorité absolue : 36

Nom et prénom des candidats

Nombre de suffrages obtenus

Patrick BASTIAN  
Anne SANDER  
Marc ZINGRAFF

71 (Soixante et onze)  
71 (Soixante et onze)  
71 (Soixante et onze)

## Collège Collectivité Européenne d'Alsace – 2 sièges

Nombre de membres en exercice : 49  
Nombre de membres présents : 41  
Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de voix totales des membres en exercice : 71  
Nombre de voix membres présents : 59  
Nombre de voix pouvoirs : 12

Etaient présents : Mmes BLAISE, FATH, GLAD, GOSSE, KASTNER, KLEIN, KRIEGER, LANG, LEHMANN, LORENTZ, MARAJO-GUTHMULLER, MULLER, RICHARDOT, SENDEL, STIEFEL, WEY, MM. ACKER, BASTIAN, BAUER, BERRON, BOTZUNG, BRUPPACHER, BUFFA, DORSCHNER, ENSMINGER, HASSENFRTZ, HERMANN, HILT, HUBERT, JACOBI, MARCHAL, MARMILLOT, SCHIMPF, SCHMITT, STAATH, SUCK, SUSS, WAGNER, WEBER, WINDSTEIN, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes KOCHERT, MELLON, ROSNER-BLOCH, SANDER, SCHNITZLER, MM., ROYAL.

CONSIDERANT l'élection à la Présidence de Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER qui devient de fait membre de droit du Bureau syndical,  
VU la candidature de M. Jean-Claude BUFFA au titre de la Collectivité Européenne d'Alsace,  
CONSIDERANT que le nombre des candidats pour le collège de la Collectivité Européenne d'Alsace correspond au nombre des sièges à pourvoir,  
CONSIDERANT l'accord, à l'unanimité des membres présents, de procéder à un vote à main levée,

**Décision : Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER et M. Jean-Claude BUFFA ont été proclamés membres du Bureau Syndical au titre du collège de la Collectivité Européenne d'Alsace et ont été immédiatement installés dans leurs fonctions.**

- Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 41
- Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne : 71
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 71
- Majorité absolue : 36

Nom et prénom des candidats

Nombre de suffrages obtenus

Accusé de réception en préfecture  
067-256700691-20260620-CS200626DEL3-DE  
Date de réception préfecture : 24/06/2026

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER  
Jean-Claude BUFFA

71 (Soixante et onze)  
71 (Soixante et onze)

## Département de la Moselle – 1 siège

Nombre de membres en exercice : 49  
Nombre de membres présents : 41  
Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de voix totales des membres en exercice : 71  
Nombre de voix membres présents : 59  
Nombre de voix pouvoirs : 12

Etaients présents : Mmes BLAISE, FATH, GLAD, GOSSE, KASTNER, KLEIN, KRIEGER, LANG, LEHMANN, LORENTZ, MARAJO-GUTHMULLER, MULLER, RICHARDOT, SENDEL, STIEFEL, WEY, MM. ACKER, BASTIAN, BAUER, BERRON, BOTZUNG, BRUPPACHER, BUFFA, DORSCHNER, ENSMINGER, HASSENFRTZ, HERMANN, HILT, HUBERT, JACOBI, MARCHAL, MARMILLOT, SCHIMPF, SCHMITT, STAATH, SUCK, SUSS, WAGNER, WEBER, WINDSTEIN, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes KOCHERT, MELLON, ROSNER-BLOCH, SANDER, SCHNITZLER, MM., ROYAL.

VU la candidature de M. David SUCK au titre du Département de la Moselle,  
CONSIDERANT que le nombre des candidats pour le collège du Département de la Moselle correspond au nombre des sièges à pourvoir,  
CONSIDERANT l'accord, à l'unanimité des membres présents, de procéder à un vote à main levée,

**Décision** : M. David SUCK a été proclamé membre du Bureau Syndical au titre du collège du Département de la Moselle et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

- Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 41
- Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne : 71
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 71
- Majorité absolue : 36

Nom et prénom des candidats

Nombre de suffrages obtenus

David SUCK

71 (Soixante et onze)

## Villes-périphériques – 1 siège

Nombre de membres en exercice : 49  
Nombre de membres présents : 41  
Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de voix totales des membres en exercice : 71  
Nombre de voix membres présents : 59  
Nombre de voix pouvoirs : 12

Etaients présents : Mmes BLAISE, FATH, GLAD, GOSSE, KASTNER, KLEIN, KRIEGER, LANG, LEHMANN, LORENTZ, MARAJO-GUTHMULLER, MULLER, RICHARDOT, SENDEL, STIEFEL, WEY, MM. ACKER, BASTIAN, BAUER, BERRON, BOTZUNG, BRUPPACHER, BUFFA, DORSCHNER, ENSMINGER, HASSENFRTZ, HERMANN, HILT, HUBERT, JACOBI, MARCHAL, MARMILLOT, SCHIMPF, SCHMITT, STAATH, SUCK, SUSS, WAGNER, WEBER, WINDSTEIN, ZINGRAFF.

Accusé de réception en préfecture  
N° 202600011-2026-06-01  
Date de réception préfecture : 24/06/2026

Ont donné procuration : Mmes KOCHERT, MELLON, ROSNER-BLOCH, SANDER, SCHNITZLER, MM., ROYAL.

VU la candidature de Mme Christiane HECKEL,  
CONSIDERANT que le nombre des candidats pour le collège des Villes-périphériques correspond au nombre des sièges à pourvoir,  
CONSIDERANT l'accord, à l'unanimité des membres présents, de procéder à un vote à main levée,

**Décision : Mme Christiane HECKEL a été proclamée membre du Bureau Syndical au titre du collège du Département de la Moselle et a été immédiatement installée dans ses fonctions.**

- Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 41
- Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne : 71
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 71
- Majorité absolue : 36

Nom et prénom des candidats

Nombre de suffrages obtenus

Pierre BOTZUNG

71 (Soixante et onze)

## Villes-portes – 1 siège

Nombre de membres en exercice : 49  
Nombre de membres présents : 41  
Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de voix totales des membres en exercice : 71  
Nombre de voix membres présents : 59  
Nombre de voix pouvoirs : 12

Etaient présents : Mmes BLAISE, FATH, GLAD, GOSSE, KASTNER, KLEIN, KRIEGER, LANG, LEHMANN, LORENTZ, MARAJO-GUTHMULLER, MULLER, RICHARDOT, SENDEL, STIEFEL, WEY, MM. ACKER, BASTIAN, BAUER, BERRON, BOTZUNG, BRUPPACHER, BUFFA, DORSCHNER, ENSMINGER, HASSENFRAZT, HERMANN, HILT, HUBERT, JACOBI, MARCHAL, MARMILLOT, SCHIMPF, SCHMITT, STAATH, SUCK, SUSS, WAGNER, WEBER, WINDSTEIN, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes KOCHERT, MELLON, ROSNER-BLOCH, SANDER, SCHNITZLER, MM., ROYAL.

VU la candidature de Mme Pierre BOTZUNG,  
CONSIDERANT que le nombre des candidats pour le collège des Villes-portes correspond au nombre des sièges à pourvoir,  
CONSIDERANT l'accord, à l'unanimité des membres présents, de procéder à un vote à main levée,

**Décision : M. Pierre BOTZUNG a été proclamé membre du Bureau Syndical au titre du collège du Département de la Moselle et a été immédiatement installé dans ses fonctions.**

- Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 41
- Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne : 71
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Accusé de réception en préfecture  
067-256700691-20260620-CS200626DEL3-DE  
Date de réception préfecture : 24/06/2026

- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 71
- Majorité absolue : 36

Nom et prénom des candidats

Nombre de suffrages obtenus

Pierre BOTZUNG

71 (Soixante et onze)

## Communes bas-rhinoises - 4 sièges

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de voix totales des membres en exercice : 71

Nombre de membres présents : 41

Nombre de voix membres présents : 59

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de voix pouvoirs : 12

Etaient présents : Mmes BLAISE, FATH, GLAD, GOSSE, KASTNER, KLEIN, KRIEGER, LANG, LEHMANN, LORENTZ, MARAJO-GUTHMULLER, MULLER, RICHARDOT, SENDEL, STIEFEL, WEY, MM. ACKER, BASTIAN, BAUER, BERRON, BOTZUNG, BRUPPACHER, BUFFA, DORSCHNER, ENSMINGER, HASSENFRAZT, HERMANN, HILT, HUBERT, JACOBI, MARCHAL, MARMILLOT, SCHIMPF, SCHMITT, STAATH, SUCK, SUSS, WAGNER, WEBER, WINDSTEIN, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes KOCHERT, MELLON, ROSNER-BLOCH, SANDER, SCHNITZLER, MM., ROYAL.

VU les candidatures de Mmes Mailis LORENTZ, Martine STIEFEL et MM. Marc HASSENFRAZT et Cédric MARCHAL,

CONSIDERANT que le nombre des candidats pour le collège des Communes bas-rhinoises correspond au nombre des sièges à pourvoir,

CONSIDERANT l'accord, à l'unanimité des membres présents, de procéder à un vote à main levée,

**Décision : Mmes Mailis LORENTZ, Martine STIEFFEL et MM. Marc HASSENFRAZT, Cédric MARCHAL ont été proclamés membres du Bureau Syndical au titre du collège des communes bas-rhinoises et ont été immédiatement installés dans leurs fonctions.**

- Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 41
- Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne : 71
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 71
- Majorité absolue : 36

Nom et prénom des candidats

Nombre de suffrages obtenus

Mailis LORENTZ

71 (Soixante et onze)

Martine STIEFEL

71 (Soixante et onze)

Marc HASSENFRAZT

71 (Soixante et onze)

Cédric MARCHAL

71 (Soixante et onze)

## Communes mosellanes - 2 sièges

Nombre de membres en exercice : 49  
Nombre de membres présents : 40  
Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix totales des membres en exercice : 71  
Nombre de voix membres présents : 56  
Nombre de voix pouvoirs : 15

Étaient présents : Mmes BLAISE, FATH, GLAD, GOSSE, KASTNER, KLEIN, KRIEGER, LANG, LEHMANN, LORENTZ, MARAJO-GUTHMULLER, MULLER, RICHARDOT, SENDEL, STIEFEL, WEY, MM. ACKER, BASTIAN, BAUER, BERRON, BOTZUNG, BRUPPACHER, DORSCHNER, ENSMINGER, HASSENFRTZ, HERMANN, HILT, HUBERT, JACOBI, MARCHAL, MARMILLOT, SCHIMPF, SCHMITT, STAATH, SUCK, SUSS, WAGNER, WEBER, WINDSTEIN, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes KOCHERT, MELLON, ROSNER-BLOCH, SANDER, SCHNITZLER, MM., BUFFA, ROYAL.

VU les candidatures de Mme Jacqueline GLAD, MM. Jean-Luc JACOBI et Yannick SUSS,  
CONSIDERANT que le nombre des candidats pour le collège des Communes mosellanes est supérieur au nombre des sièges à pourvoir,  
APRES vote à bulletin secret,

**Décision : Mme Jacqueline GLAD et M. Jean-Luc JACOBI ont été proclamés membres du Bureau Syndical au titre du collège des communes mosellanes et ont été immédiatement installés dans leurs fonctions.**

- Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 40
- Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne : 71
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 70
- Majorité absolue : 36

### Nom et prénom des candidats

### Nombre de suffrages obtenus

Jacqueline GLAD  
Jean-Luc JACOBI  
Yannick SUSS

53 (Cinquante-trois)  
54 (Cinquante-quatre)  
33 (Trente-trois)

## EPCI bas-rhinois - 4 sièges

Nombre de membres en exercice : 49  
Nombre de membres présents : 39  
Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de voix totales des membres en exercice : 71  
Nombre de voix membres présents : 55  
Nombre de voix pouvoirs : 16

Étaient présents : Mmes BLAISE, FATH, GLAD, GOSSE, KASTNER, KLEIN, KRIEGER, LANG, LEHMANN, LORENTZ, MARAJO-GUTHMULLER, MULLER, RICHARDOT, SENDEL, STIEFEL, WEY, MM. ACKER, BASTIAN, BAUER, BERRON, BOTZUNG, BRUPPACHER, DORSCHNER, ENSMINGER, HASSENFRTZ, HERMANN, HILT, HUBERT, JACOBI, MARCHAL, MARMILLOT, SCHIMPF, SCHMITT, STAATH, SUCK, SUSS, WAGNER, WEBER, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes KOCHERT, MELLON, ROSNER-BLOCH, SANDER, SCHNITZLER, MM., BUFFA, ROYAL, WINDSTEIN.

VU les candidatures de MM. Thomas BAUER, Jean-Claude BERRON, Christophe SCHIMPF et André SCHMITT,

CONSIDERANT que le nombre des candidats pour le collège des EPCI bas-rhinois correspond au nombre des sièges à pourvoir,

CONSIDERANT l'accord, à l'unanimité des membres présents, de procéder à un vote à main levée,

**Décision** : MM. Thomas BAUER, Jean-Claude BERRON, Christophe SCHIMPF et André SCHMITT ont été proclamés membres du Bureau Syndical au titre du collège des EPCI bas-rhinois et ont été immédiatement installés dans leurs fonctions.

- Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 39
- Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne : 71
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 71
- Majorité absolue : 36

Nom et prénom des candidats

Nombre de suffrages obtenus

Thomas BAUER

71 (Soixante et onze)

Jean-Claude BERRON

71 (Soixante et onze)

Christophe SCHIMPF

71 (Soixante et onze)

André SCHMITT

71 (Soixante et onze)

## EPCI mosellans - 1 siège

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de voix totales des membres en exercice : 71

Nombre de membres présents : 39

Nombre de voix membres présents : 55

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de voix pouvoirs : 16

Etaient présents : Mmes BLAISE, FATH, GLAD, GOSSE, KASTNER, KLEIN, KRIEGER, LANG, LEHMANN, LORENTZ, MARAJO-GUTHMULLER, MULLER, RICHARDOT, SENDEL, STIEFEL, WEY, MM. ACKER, BASTIAN, BAUER, BERRON, BOTZUNG, BRUPPACHER, DORSCHNER, ENSMINGER, HASSENFRAZT, HERMANN, HILT, HUBERT, JACOBI, MARCHAL, MARMILLOT, SCHIMPF, SCHMITT, STAATH, SUCK, SUSS, WAGNER, WEBER, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes KOCHERT, MELLON, ROSNER-BLOCH, SANDER, SCHNITZLER, MM., BUFFA, ROYAL, WINDSTEIN.

VU les candidatures de Mme Joëlle WEY et M. Jean-Marc WAGNER,

CONSIDERANT que le nombre des candidats pour le collège des Communes mosellanes est supérieur au nombre des sièges à pourvoir,

APRES vote à bulletin secret,

**Décision** : Mme Joëlle WEY a été proclamée membre du Bureau Syndical au titre du collège des EPCI mosellans et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

Accusé de réception en préfecture  
067-256700691-20260620-CS200626DEL3-DE  
Date de réception préfecture : 24/06/2026

- Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 39
- Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne : 71
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 70
- Majorité absolue : 36

Nom et prénom des candidats

Nombre de suffrages obtenus

Joëlle WEY

54 (Cinquante-quatre)

Jean-Marc WAGNER

16 (Seize)

## Communes associées - 1 siège

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de voix totales des membres en exercice : 71

Nombre de membres présents : 39

Nombre de voix membres présents : 55

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de voix pouvoirs : 16

Etaient présents : Mmes BLAISE, FATH, GLAD, GOSSE, KASTNER, KLEIN, KRIEGER, LANG, LEHMANN, LORENTZ, MARAJO-GUTHMULLER, MULLER, RICHARDOT, SENDEL, STIEFEL, WEY, MM. ACKER, BASTIAN, BAUER, BERRON, BOTZUNG, BRUPPACHER, DORSCHNER, ENSMINGER, HASSENFRAZT, HERMANN, HILT, HUBERT, JACOBI, MARCHAL, MARMILLOT, SCHIMPF, SCHMITT, STAATH, SUCK, SUSS, WAGNER, WEBER, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes KOCHERT, MELLON, ROSNER-BLOCH, SANDER, SCHNITZLER, MM., BUFFA, ROYAL, WINDSTEIN.

VU la candidature de Mme Tania LANG,

CONSIDERANT que le nombre des candidats pour le collège des Communes associées correspond au nombre des sièges à pourvoir,

CONSIDERANT l'accord, à l'unanimité des membres présents, de procéder à un vote à main levée,

**Décision : Mme Tania LANG a été proclamée membre du Bureau Syndical au titre du collège des Communes associées et a été immédiatement installée dans ses fonctions.**

- Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 39
- Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne : 71
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 71
- Majorité absolue : 36

Nom et prénom des candidats

Nombre de suffrages obtenus

Tania LANG

71 (Soixante et onze)

Le Bureau Syndical est composé de :

Région Grand Est : Patrick BASTIAN, Anne SANDER, Marc ZINGRAFF

Collectivité Européenne d'Alsace : Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Jean-Claude BUFFA

Département de la Moselle : David SUCK

Villes-périphériques : Christiane HECKEL

Villes-portes : Piere BOTZUNG

Communes bas-rhinoises : Maïlis LORENTZ, Martine STIEFEL, Marc HASSENFRTZ, Cédric MARCHAL

Communes mosellanes : Jacqueline GLAD, Jean-Luc JACOBI

EPCI bas-rhinois : Thomas BAUER, Jean-Claude BERRON

EPCI mosellans : Joëlle WEY

Communes associées : Tania LANG

Pour extrait conforme

La Présidente,

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER